

Rapport d'activité 2023

Centre Communal d'Action Sociale de Rives



Ville de RIVES

Sommaire



- Le CCAS de Rives
 1. Le cadre réglementaire
 2. Le conseil d'administration
 3. La commission permanente
 4. Les missions
 5. Le CIAS
 6. Les ressources humaines
- L'activité du CCAS de Rives
 1. L'aide sociale légale
 2. L'aide sociale facultative
- Le budget du CCAS de Rives
 1. L'évolution des dépenses
 2. L'évolution des recettes

Le CCAS de Rives

1. Le cadre réglementaire
2. Le conseil d'administration
3. La commission permanente

4. Les missions
 5. Le CIAS
 6. Les ressources humaines
- 3

Le CCAS de Rives

Le cadre réglementaire

- La loi Notre réaffirme **l'obligation de créer un CCAS** tout en l'appliquant aux seules communes de plus de 1500 habitants (Article L123-4 du CASF)
- Le CCAS est un établissement public administratif communal agissant dans le domaine de l'action sociale et qui dispose d'une **personnalité juridique distincte de la commune** (budget, biens et personnel)
- Il est géré par un **conseil d'administration** qui détermine les orientations et les priorités de la politique sociale locale

Le CCAS de Rives

Le conseil d'administration

Le Président du CCAS est le Maire de la commune. Le conseil d'administration assure le bon fonctionnement du CCAS et est garant de la mise en place de la politique sociale décidée par la commune. Le conseil d'administration est composé de **membres élus par le conseil municipal** en son sein et de **membres nommés par le Maire**. Les membres élus sont au nombre de 7 (en plus du Maire), de même que les membres nommés.

Les représentants issus de la société civile sont officiellement nommés par arrêté du maire ou du président de l'EPCI. En application de l'article L 123-6 du CASF, doivent figurer obligatoirement, au sein du CA, un représentant de quatre catégories d'associations :

- un représentant des associations qui œuvrent dans le domaine de **l'insertion et de la lutte contre les exclusions**,
- un représentant des **associations familiales désigné sur proposition de l'union départementale des associations familiales**,
- un représentant des **associations de retraités et de personnes âgées** du département
- un représentant des **associations de personnes handicapées du département**.

Le CCAS de Rives

Le conseil d'administration

Membres élus

- **Julien STEVANT**, Président du CCAS
- **Moussokro TOURÉ**, Vice-Présidente du CCAS
- **Laurent LAVOST**
- **Audrey ENDERLÉ**
- **Stéphanie SCHNEIDER**
- **Fatima DE SOUSA MOURA**
- **Tahar ZITI**
- **Ludovic PLOTON**

Membres nommés

- **Jean-Louis PINEAU**, D'une Rives à l'autre
- **Jacqueline BERNARD**, UNRPA (Ainés)
- **Magali HOANG**, Croix Rouge (Insertion)
- **Ludovic MARTEL**, FNATH (handicap)
- **Patrice MOUZ**, Passiflore
- **Monique BARBAGALLO**, UDAF (familles)
- **Hervé CHRISTOPHE**, Sou des écoles de Rives

Le CCAS de Rives

La Commission Permanente

Le CA du 29 juillet 2020, a décidé de créer une commission permanente chargée de l'instruction des demandes d'aides et de secours et leurs attributions de manière régulière, afin de pouvoir statuer rapidement sur les demandes d'aides facultatives formulées auprès du CCAS.

- Elle est composée en nombre égal d'administrateurs élus et d'administrateurs nommés, soit 6 au total en plus du Vice-président du CCAS.
- La commission se réunit à huis clos un mercredi sur deux si des demandes de secours sont formulées.
- La commission a pour objet de se prononcer sur les demandes d'aides financières, d'aides alimentaires non urgentes faites au CCAS et de décider de la forme d'aide attribuée (aide financière non remboursable, prêt, colis alimentaire, bons d'achat alimentaire).
- Les situations des demandeurs sont présentées de façon anonyme.
- Elle rend compte au Conseil d'Administration des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Le CCAS de Rives

La commission permanente

Membres élus

- **Moussokro TOURÉ**, Vice-Présidente du CCAS
- **Laurent LAVOST**
- **Stéphanie SCHNEIDER**
- **Fatima DE SOUSA MOURA**

Membres nommés

- **Jean-Louis PINEAU**, D'une Rives à l'autre
- **Jacqueline BERNARD**, UNRPA (Ainés)
- **Ludovic MARTEL**, FNATH (handicap)

Le CCAS de Rives

Les missions

Le CCAS agit à deux niveaux : **action sociale légale & aide sociale facultative**

Action sociale légale

- Participation à l'instruction des **demandes d'aide sociale** :
 - Constitution dossier APA
 - Instruction des demandes d'aide sociale départementale à l'hébergement pour les personnes âgées ou handicapées
 - Instruction des demandes d'obligation alimentaire
 - Instruction des demandes de compensation du handicap (MDPH)
- **Domiciliation** des personnes sans domicile stable ayant un lien avec la commune
- **Analyse des Besoins Sociaux** (déléguée au CIAS)

Aide sociale facultative

- **Aides ponctuelles** aux ménages en difficultés :
 - Aides financières
 - Aides alimentaires d'urgence
 - Distribution alimentaire
 - Plan Canicule
 - Accompagnement des familles ukrainiennes
- **Services et prestations** :
 - Portage de repas à domicile
 - Colis de fin d'année
 - Logement social
 - Gestion d'un logement d'urgence
- **Subventions** aux associations dites « sociales »

Le CIAS de la CAPV

Les missions

- Le CIAS (**Centre Intercommunal d'Action Sociale**) de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais (CAPV) dont **l'action sociale d'intérêt communautaire** est défini (nov. 2012) par :
 - Gestion du foyer logement Plein soleil
 - Lien Bleu (mission d'info CARSAT)
 - Dispositif de réussite éducative
 - Prévention jeunesse
 - Action d'animation conventionnée Département
 - Chantiers éducatifs
 - Actions liées aux conduites à risques
 - Soutien financier aux associations et initiatives ayant une action sociale intercommunale
 - Analyse des Besoins Sociaux (ABS)
 - Aide aux personnes âgées et handicapées (ADPAH)

Le CCAS de Rives

Les Ressources Humaines

- Le CCAS est intégré au fonctionnement de la **Maison de l'Orgère** qui réunit en un seul lieu :
 - le centre social de l'Orgère
 - le service Vie associative, animation et culture
 - le CCAS
 - la direction du Pôle Social Animation
- L'accueil du CCAS est celui de la Maison de l'Orgère avec un **guichet unique**
- **Les agents :**
 - Une direction du CCAS assurée par la direction du Pôle Social Animation
 - 1 agent Responsable du CCAS et travailleur social (1ETP)
 - En cours de recrutement
 - 1 agent Aides sociales et Séniors (1ETP)
 - 1 agent Logement / Questure (1ETP)

L'activité du CCAS de Rives

1. L'aide social légale

2. L'aide sociale facultative

L'activité du CCAS de Rives

L'Aide sociale légale

Constitution dossier APA

- L'Allocation Personnalisée à l'Autonomie contribue à **maintenir à leur domicile** des personnes âgées en perte d'autonomie.
- Le CCAS transmet et aide à la constitution des dossiers.
- Les personnes âgées peuvent également constituer leur dossier directement en ligne sur le site du Département.

○ Nb de dossiers

2022	2023
16	16

L'activité du CCAS de Rives

L'Aide sociale légale

Participation à l'instruction des demandes d'aide sociale

Au titre de l'aide sociale légale, le CCAS participe à **l'instruction des demandes d'aide sociale** : accueil, information, aide à la constitution du dossier, vérification des pièces, envoi au Département.

○ Nb de dossiers

	2022	2023
Aides sociales	35	36

L'activité du CCAS de Rives

L'Aide sociale légale

Domiciliation

La loi prévoit que les personnes sans domicile stable peuvent **élire domicile auprès des CCAS / CIAS**.

Cette domiciliation permet aux personnes de pouvoir **prétendre aux prestations sociales légales, réglementaires et conventionnelles** ainsi qu'à la délivrance d'un titre nationale d'identité et l'inscription sur les listes électorales.

○ Nb de dossiers

2021	2022	2023
10	6	5

L'activité du CCAS de Rives

L'Aide sociale légale

Analyse des Besoins Sociaux

L'Analyse des Besoins Sociaux a été **déléguée par délibération au CIAS du Pays Voironnais.**

Il a été réalisé en 2021, la synthèse rendue en 2022, autour de plusieurs thématiques :



L'activité du CCAS de Rives

L'Aide sociale facultative

Aides financières

Ces aides s'adressent globalement au tout public et sont étudiés par la **Commission Permanente**.

Elles répondent à **des situations précaires ou d'urgence** et s'adaptent à la situation des ménages bénéficiaires.

Elles sont très rarement versées aux ménages demandeurs mais directement aux organismes dont les ménages sont débiteurs.

○ Nb de dossiers

	2022	2023
Aides financières	18 dossiers pour 3121,90€	18 dossiers pour 5552,39€

L'activité du CCAS de Rives

L'Aide sociale facultative

Aides alimentaires d'urgence

Le CCAS octroie des **bons alimentaires** sur prescription des Assistantes sociales de secteur et des élus qui reçoivent des habitants lors de leurs permanences.

Ces bons alimentaires s'élèvent à :

- 50€ pour une personne seule
- 75€ pour un couple
- 100€ pour une famille

○ Nb de dossiers

2021	2022	2023
20 bons pour 962€	45 bons pour 2,500€	47 bons pour 3175€

L'activité du CCAS de Rives

L'Aide sociale facultative

Distribution alimentaire

Depuis 2016, le CCAS organise une distribution alimentaire en partenariat avec **l'association d'une Rives à l'autre** et la **Banque Alimentaire de l'Isère**.

Elle est destinée aux Rivois rencontrant des difficultés ponctuelles ou récurrentes et répondant aux critères d'accès fixés par le CA.

L'orientation du public est faite par les Assistantes sociales de secteur et le CCAS.

○ Nb de dossiers

	2022	2023
Nb de Foyers	33	21
1 pers.	14	6
2 pers.	8	3
3 pers.	6	5
4 pers. et +	5	7
Nb de personnes	74	59
Nb de passages	2276	2350

L'activité du CCAS de Rives

L'Aide sociale facultative

Épicerie Amandine

Le CCAS de Rives travaille en partenariat avec **l'Épicerie Amandine**, association intercommunale née en 2010.

Les objectifs de ce partenariat sont :

- D'apporter une aide alimentaire à des personnes en difficultés financières
- De dynamiser les personnes sur un projet personnel et de les inciter à participer à la vie de l'épicerie
- De les sensibiliser à leur santé nutritionnelle et à l'achat responsable

L'accès se fait sur dossier, constitué par des travailleurs sociaux, pour une durée de 3 mois à 1 an.

○ Nb de dossiers

	2021	2022	2023
1 ^{er} semestre	7 foyers	9 foyers	X foyers
2 ^{ème} semestre	11 foyers	10 foyers	X foyers

L'activité du CCAS de Rives

L'Aide sociale facultative

Portage de repas à domicile

Ce service permet à des personnes âgées et/ou handicapées de **bénéficiaire** d'un (ou deux) **repas équilibrés par jour**, livré en liaison froide par un prestataire.

Au delà du simple service rendu, ce service permet d'identifier les personnes âgées isolées et de créer du lien avec le CCAS.

○ Nb de dossiers

	2022	2023
Nb de pers. inscrites	44	34

L'activité du CCAS de Rives

L'Aide sociale facultative

Colis de fin d'année

Le CCAS distribue chaque année des colis de fin d'année aux plus de 70 ans.

Les enjeux de cette distribution sont :

- **D'aller à la rencontre** des séniors pour échanger avec eux sur leurs besoins et leurs attentes et pour les informer de leurs droits
- **De déceler des situations de fragilité** et de faire lien avec les travailleurs sociaux

A noter qu'en 2022, le CA a décidé d'offrir un colis à l'ensemble des résidents de l'Ehpad

○ Nb de dossiers

	2022	2023
Nb de colis Solo	368	371
Nb de colis Duo	176	178
Nb de colis Ehpad	140	141
Coût	12.224,51€	16.060,0€

L'activité du CCAS de Rives

L'Aide sociale facultative

Logement social

- Le logement social c'est un logement :
 - Faisant l'objet d'une convention avec l'Etat, ouvrant droit à l'APL
 - Loué à titre de résidence principale (au moins 8 mois par an) à un prix modéré : le loyer est plafonné en fonction du type de financement (PLUS, PLAI, PLS) et de la zone géographique dans laquelle il est situé (Zone B1 pour Rives).
 - Pour des ménages disposant de revenus modestes ou faibles
 - Financé par des subventions (Etat et collectivités locales) et/ou des prêts privilégiés
 - Réalisé par un bailleur social
- Les communes sont des guichets d'accueil et d'information, avec des niveaux de responsabilité différents en fonction des communes
- Rives est un guichet de type Conseil :
 - Information harmonisée au demandeur : règles d'accès, modalités de dépôt, processus d'attribution, répartition du parc social
 - Information relative au suivi du dossier du demandeur (état d'avancement du dossier)
 - Gestion et partage des éléments du dossier sous le SNE (numérisation des justificatifs et mise à jour du dossier)
 - Qualification de la demande et conseil auprès du demandeur dans la définition de son projet logement : identification des besoins, confrontation des besoins et souhaits à la réalité de l'offre, réorientation de la demande le cas échéant
- Le Bailleur reste décisionnaire dans l'attribution de tous les logements sociaux

L'activité du CCAS de Rives

L'Aide sociale facultative

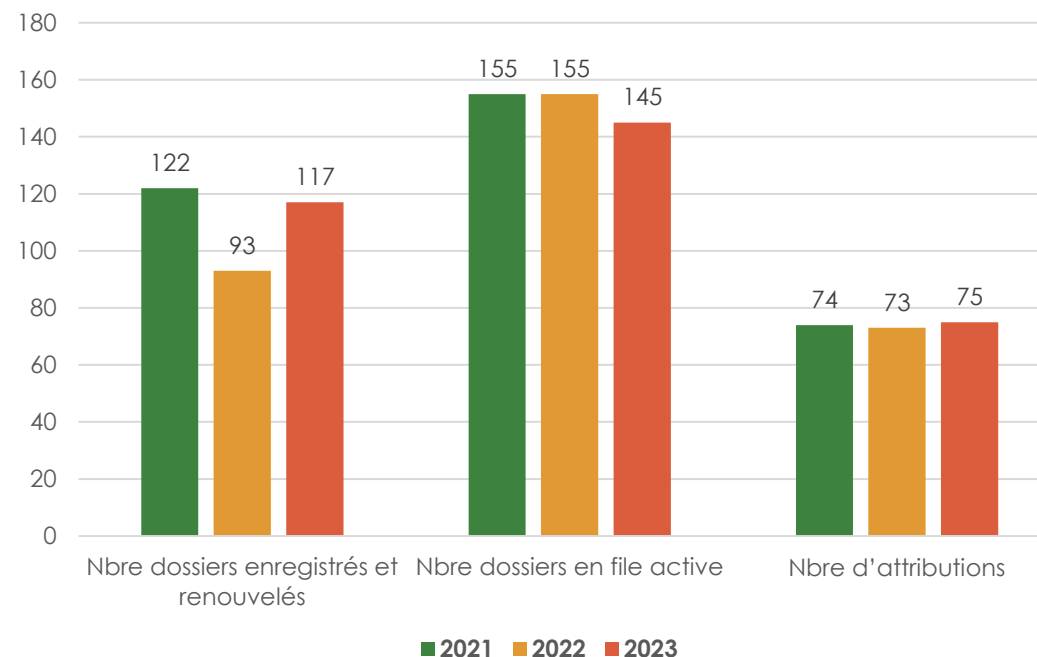
Commissions de Coordination Du Pays Voironnais

- 11 commissions annuelles
- 61 logements ont été proposés à l'attribution
- 6 Logements situés sur Rives
- 14 dossiers présentés par le CCAS de Rives
 - dont 13 dossiers positionnés par la commission

Commissions communales (les lundis après-midi)

- 41 commissions annuelles

Nombre de dossiers logements



L'activité du CCAS de Rives

L'Aide sociale facultative

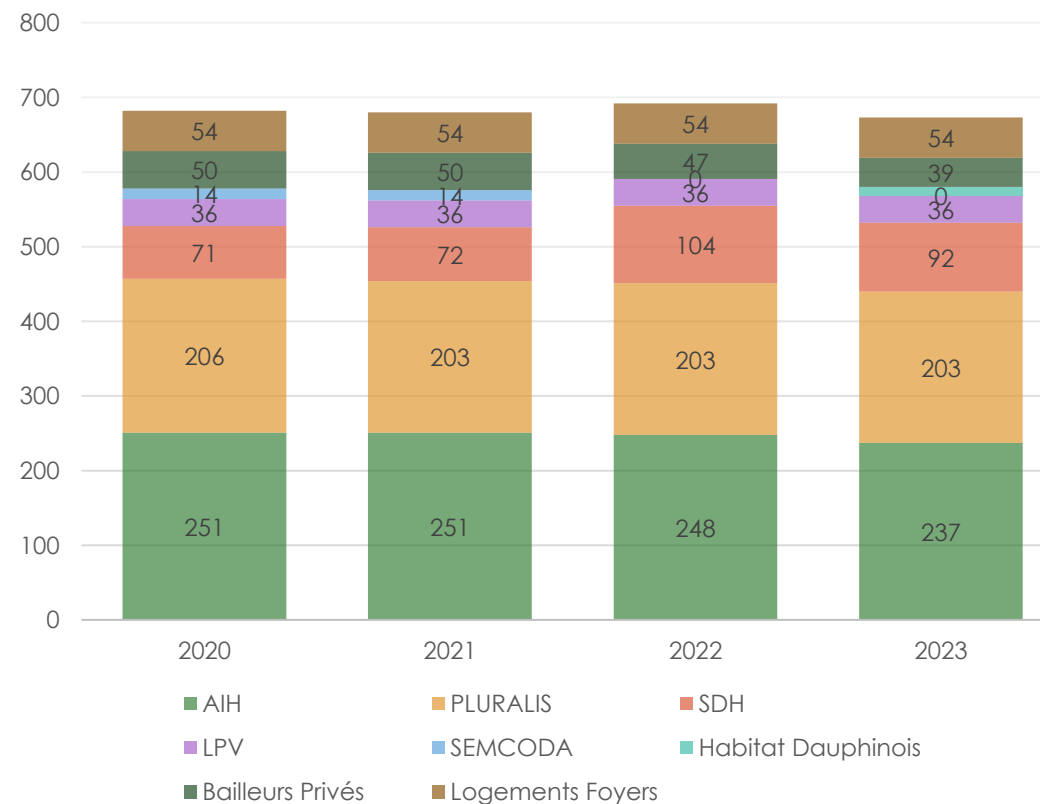
Parc locatif Rivois social

	2021	2022	2023
Nb de logements sociaux au 1 ^{er} janvier	680	692	673

Répartition des attributions 2023

	TOTAL	T1	T2	T3	T4	T5
SDH	12		3	8		1
AIH	25	2	3	11	9	
PLURALIS	31		6	15	8	2
LPV	6			2	1	3
Habitat Dauphinois	1				1	

RÉPARTITION DES LOGEMENTS PAR BAILLEURS



L'activité du CCAS de Rives

L'Aide sociale facultative (pas à jour)

Logement d'urgence

La commune de Rives dispose d'un logement d'urgence.

Celui-ci est attribué dans le cadre précis de **violences conjugales**.

○ Nb de situations

	2022	2023
Nb de mises à disposition	1	7
Durée de location	1 jour	116 jours + 196 jours bail glissant

L'activité du CCAS de Rives

L'Aide sociale facultative (pas à jour)

Subventions aux associations sociales

- Croix Rouge
- MJC
- Nouveaux jardins de solidarité
- Passiflore
- D'une Rives à l'autre
- ADMR Apprieu – St Blaise du Buis

○ Montants des subventions

	2021	2022	2023
MJC	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
Croix rouge	1 500,00 €	750,00 €	1 000,00 €
Accueil familiale 38	150,00 €	150,00 €	500,00 €
BSE 38 (Bouchons de solidarités)	150,00 €	- €	150,00 €
D'une Rives à l'autre	700,00 €	700,00 €	700,00 €
Donneurs de sang (Amicale des)	200,00 €	150,00 €	200,00 €
UNRPA	150,00 €	150,00 €	1 500,00 €
ADMR	-	-	150,00 €
Passiflore	300,00 €	300,00 €	300,00 €
TOTAL	33 550,00 €	32 600,00 €	34 500,00 €

Le Budget du CCAS de Rives

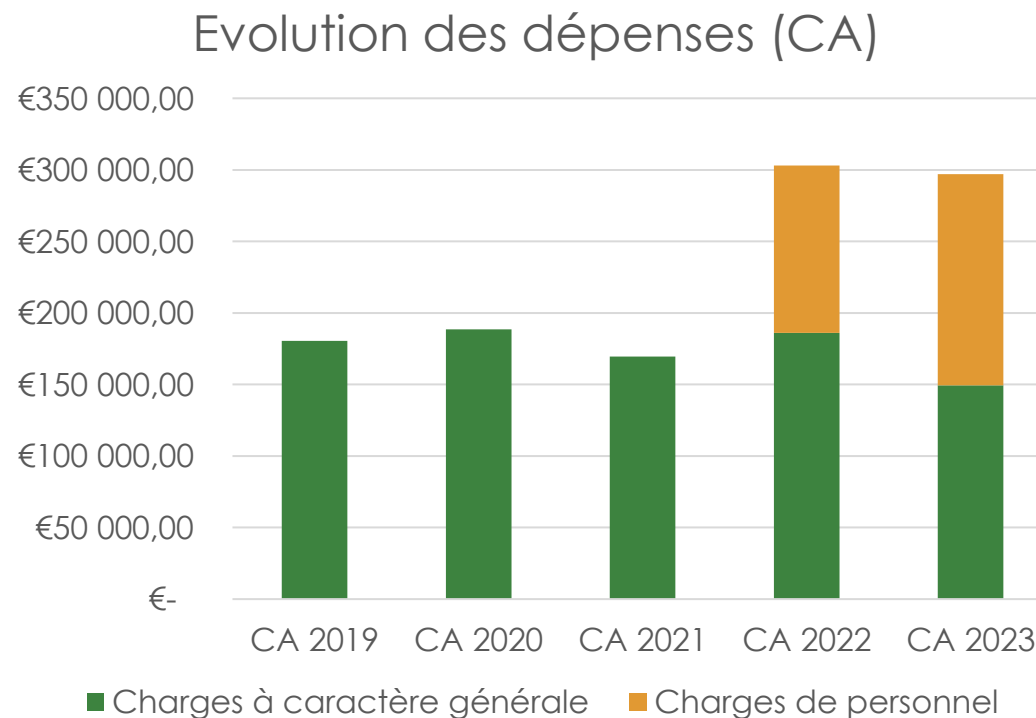
1. L'évolution des dépenses

2. L'évolution des recettes

Le budget du CCAS de Rives

L'évolution des dépenses

- Charges à caractères générales
 - 2023 : baisse du réalisé de 35.000€
- Charges de personnel :
 - 2022 : volonté de réaffecter les dépenses de personnels au sein du budget du CCAS (personnel communal)
 - 2023 : ajouts des dépenses de personnel y compris ceux en arrêt maladie

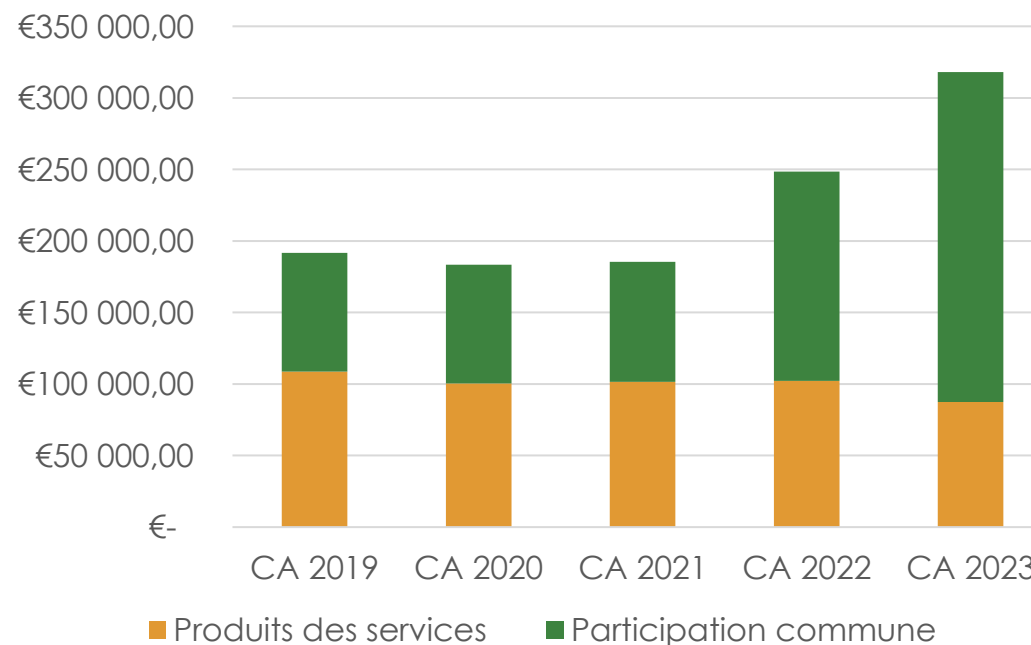


Le budget du CCAS de Rives

L'évolution des recettes

- Produits des services
 - 2023 :
- Participation de la commune
 - 2022 : de par la réintégration des dépenses de personnel, la subvention communale augmente en conséquence
 - 2023 :

Evolution des recettes (CA)





Ville de RIVES



CCAS
de RIVES